

Vous avez plus de 60 ans et recherchez une résidence sécurisée et animée pouvant vous proposer des prestations individualisées ? La résidence autonomie est faite pour vous !

Habiter en résidence autonomie c'est pouvoir bénéficier de bien plus qu'un logement: c'est vivre dans une résidence pour séniors et bénéficier de prestations adaptées à vos besoins même pour les revenus les plus modestes.

Structure autorisée et contrôlée par le Président du conseil départemental, la résidence autonomie s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans autonomes ou semi-autonomes en recherche d'un logement sécurisé et incluant des prestations adaptées à leurs besoins.

La résidence autonomie offre plus qu'un bail locatif : tout en s'adressant aux plus démunis, la résidence autonomie permet aux résidents d'accéder à un ensemble de prestations et d'accompagnement inclus dans le tarif, comme :

- un logement adapté aux séniors, permettant d'accéder aux aides au logement de la caisse d'allocations familiales (CAF) ,
- un accès à internet et à un dispositif de surveillance (24h/24) ,
- une vie collective en résidence à travers l'accès aux espaces communs : salles d'animations, salons et espace de restauration, extérieurs sécurisés et adaptés aux séniors,
- des actions individuelles ou collectives de prévention de la perte d'autonomie avec des professionnels qualifiés,
- des animations et des temps de partage avec les autres résidents,
- un accès facultatif à un service de restauration et à une blanchisserie.

La résidence autonomie, à travers un contrat de séjour clair, permet de répondre à vos besoins spécifiques, de préserver votre autonomie et votre sécurité, grâce à la présence de professionnels à votre écoute.

La résidence autonomie propose un suivi individualisé et vous accompagne vers un dispositif adapté en cas de perte d'autonomie ou de difficultés de santé.

Les résidents aux moyens modestes peuvent bénéficier de l'aide sociale (sous conditions) et des aides au logement. Les personnes les plus dépendantes peuvent bénéficier l'aide personnalisée à l'autonomie (APA) au sein de leur logement s'ils ouvrent droit à cette prestation allouée par le Conseil départemental.

Les résidents profitent de toutes les prestations et partagent des moments de convivialité et d'animation dans un environnement adapté aux séniors.